L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 15 JUILLET 1876. 29me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.
NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 15 JUILLET.

Candidatures démocratiques 1876

POUR PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS,

SAMUEL J. TILDEN,

DE NEW YORK.

POUR VICE-PRÉSIDENT,

THOS. A. HENDRICKS,

DE L'INDIANA.

VENTES A L'ENCAN CE JOUR.

Par Kock & Hedgens, à la Bourse d'encan St. Charles, rue St-Charles, magnifique magasin et grand entrepôt No 67 rue Decatur, près la Poste.

Par E. Breaux, à son bureau d'encan, No 129 de la rue de Chartres, un lot de meubles, verres, etc.

Par S. K. Morphy & Son, à l'entrepôt Bostos, rue Lafayette, cow pens.

Un message du maire Leeds.

Le dernier message du maire Leeds est une nouvelle preuve de la justesse de ses vues sur les affaires financières de la ville. Il avait prédit depuis longtemps qu'en dépit de toutes les petites économies pratiquées, ici et là, dans presque tous les départements de l'administration municipale, un budget écourté de 1,000 dans l'assiette de la taxe ne suffirait pas aux dépenses courantes et il avait déclaré et proclamé qu'une seule chose pouvait nous sauver, la suspension totale du payement de l'intérêt de la dette. Une grande partie de cette dette est frauduleuse ; la légalité en est contestée. Il y a des procès de tout genre. On en suscitera d'autres. La plupart de ces procès iront à la Cour Suprême des Etats-Unis, qui paraît avoir compris la nécessité d'adopter une jurisprudence favorable aux municipalités américaines pour les empêcher de périr ; eh bien, attendons l'issue de ces procès pour savoir ce que nous devons réellement et ce qu'il nous faut justement payer. Jusque là, abstenons-nous et laissons respirer les contribuables. L'occasion nous en est offerte, saisissons-la et profitons-en.

C'était bien là la signification de ce fameux message qui fut sanctionné spontanément par le peuple, dans un grand meeting convoqué à la Salle St Patrick et dont le succès fut si énergique et si prononcé. Tout le monde se rappelle et le message et le meeting. Qui n'aurait pas cru alors que cette manifestation serait toute puissante sur l'esprit du Conseil et qu'il renoncerait à un plan financier d'une légalité presqu'incontestable, d'une injustice criante et qui ne remédiait que très partiellement et temporairement aux maux de la situation ?

Il n'en fut rien cependant ; le Conseil dédaigna la sourde ordre aux acclamations du peuple en faveur du message, et persistant dans son plan de confusion et d'aventure il nous engagea dans la voie où nous sommes aujourd'hui, voie malheureuse et presque sans issue.

Si, comme autrefois, on eut pu émettre des certificats de dette à l'ordre et acquitter papiers sur papiers pour faire face aux obligations courantes, il ne paraît pas douteux qu'on y eut eu recours sans scrupule, et la dette municipale loin de diminuer s'en fut augmentée d'autant. Mais le temps des saturnales financières est passé. Un amendement constitutionnel protège la ville et défie assemblée ni nulle autorité judiciaire ne saurait prévaloir contre les termes formels de cet amendement qui dit aux administrateurs de ville : " Vous ne ferez plus de dettes ". Et sous aucun prétexte le Conseil ne peut en faire : il ne peut pas même en préparer le germe en diminuant l'esprit où les conséquences d'une mesure ou d'une opération. Toute dépense, désormais, doit être faite et payée comptant. Si le Conseil ne peut payer comptant, il faut qu'il s'abstienne. Telle est la loi, la loi constitutionnelle, loi qui eût sauvé bien des millions à la ville et qui lui eut épargné maintes corruptions honteuses, si elle fut venue plutôt.

Mais, disent les hommes du Conseil, la détresse où nous sommes n'est pas notre fait et nous n'en sommes pas responsables. Nous comptions sur la Législature pour nous aider dans nos travaux et nos plans, pour nous aider surtout dans nos efforts de réduction de taxes, et à l'exception de notre entreprise de loterie qu'elle a approuvée, la Législature n'a rien fait. Les budgets, sur lesquels nous ne pouvons rien, sont restés les mêmes et c'est ce qui occasionne toutes nos difficultés d'aujourd'hui. Une diminution sur le budget des écoles et sur le budget de la police eut suffi pour nous garantir de tout échec et nous rendre la voie facile.

C'est vrai, mais il ne fallait pas compter là-dessus. La police et les écoles publiques sont une partie essentielle de la politique radicale à laquelle il était difficile de toucher. Nous convenons toutefois que la Chambre des Représentants n'a pas fait, ni même essayé de faire ce qui était possible. Avec un recensement mensonger qu'elle repoussait, avec un bureau de retours frauduleux qu'elle condamnait, avec un budget qu'elle contrôlait et une mise en accusation dont elle disposait, la Chambre aurait dû être plus forte et plus redoutable qu'elle ne l'a été. L'Exécutif, nous en sommes certain, eut sacrifié volontiers $100,000 sur les écoles publiques et $50,000 sur la police pour préserver le recensement et surtout le Bureau des retours. Il en eut sacrifié $100,000 autres et bien davantage pour obtenir son budget de l'Etat et pour se soustraire à la menace de la mise en accusation. Or, comment se fait-il qu'avec de pareils moyens pour saper le radicalisme, la Chambre démocratique n'ait rien saisi du tout ? Comment se fait-il qu'elle n'ait pas même enlevé une seule pierre on une seule arme à l'arsenal radical ? Tout est resté debout, le recensement, le Bureau des retours, le budget d'Etat, la Police, les Ecoles publiques, tout, excepté la mise en accusation qui a croulé. Le parti radical a donc sauvé tout ce qu'il voulait sauver sans avoir fait pour cela la moindre concession, le moindre sacrifice. Voilà ce qui ne s'explique pas ; voilà ce qui étonne, et nous concevons parfaitement la surprise du Conseil des administrateurs de ville au résultat négatif de la dernière session de la Législature.

Les plaintes du Conseil sont donc très fondées, mais les plaintes ne sont pas des remèdes et les récriminations n'en sont pas davantage. Le Conseil, dès le principe, tout en ayant quelque bonne volonté de bien public, s'est engagé dans une fausse voie. Il a voulu réformer et économiser ; il a voulu en même temps alléger le fardeau qui pesait sur les contribuables ; il a voulu inaugurer une ère nouvelle dans l'administration de la ville si condamnée, si frelatée, si victimée par le gouvernement radical ; il a voulu tout cela sans nuire aux intérêts de ces hommes qui avaient fait cause commune avec les financiers radieux. C'était trop ; c'était plus qu'il ne pouvait, plus qu'il ne fallait faire. Il doit voir aujourd'hui qu'il avait entrepris une chose impossible.

Si le Conseil était moins entêté de son plan de loterie, nous savons très bien ce qu'il ferait. Il ferait aujourd'hui ce que le maire Leeds lui conseillait de faire, il y a un an ; il suspendrait l'opération de ses primes et dirait aux créanciers de la ville : nous sommes obligés de suspendre les tirages jusqu'à ce qu'une nouvelle Législature nous débarrasse d'une partie de nos dépenses courantes, dépenses sur lesquelles nous ne pouvons pas exercer de contrôle et dont le chiffre exorbitant ne dépend pas de nous. Patience donc pour un temps !

Mais on peut être certain que le Conseil ne prendra pas cette résolution, tellement pense que ce serait la meilleure. Il ne sera détourné par les perteurs de bons à prime qui prétendent maintenant avoir un droit suprême sur les revenus de la municipalité en dépit de son épuisement. Nous craignons que le Conseil ne se détermine plutôt à la suspension des travaux publics qui ne sont pas rigoureusement indispensables, ce qui nécessiterait le renvoi d'un grand nombre de journaliers pauvres et malheureux. Cette solution serait sans doute la pire de toutes et nous ne la conseillons pas. Nous la conseillons d'autant moins qu'il y a nombre de ponts à réparer et de passages planchéyés à reconstruire dans maints quartiers où les rues ne sont pas pavées. Si ces intersections restent ce qu'elles sont aujourd'hui, la circulation en sera nécessairement interrompue dans les temps de pluie.

Voilà bien des difficultés à la fois. On les eut évitées facilement si l'on eut eu plus d'égards pour les bons avis que le maire Leeds n'a cessé de donner depuis son entrée en fonctions comme maire de la ville. Nous pourrions faire l'historique de tous ces messages et produire, pièces en main, que l'intérêt bien entendu de la municipalité a été constamment son inspirateur et son guide. Présenté comme réformateur aux suffrages de ses concitoyens, M. Leeds a dû en tout invariablement fidélité au programme. Il a consulté l'économie ; il a insisté nombre de fois et avec une grande énergie et une intelligence profonde de la situation sur la nécessité et l'importance de la réforme. Il s'est montré dévoué à la tâche, en n'épargnant ni remontrances ni vetos contre les mesures sujettes à caution ou les mauvaises ordonnances du Conseil ; il n'a transigé sur aucun point de politique ou d'économie douteuse et s'est montré ferme et juste dans la défense des intérêts légitimes de la municipalité. Nous pouvons avancer hardiment que depuis 1868, le maire Leeds est l'unique administrateur de ville qui nous ait rappelé l'esprit droit, l'honnêteté inflexible et inébranlable fermeté de Denis Prieur et de Charles Genois. Nous ignorons si le maire Leeds accepterait un second terme, mais cela ne peut nous empêcher de dire qu'il a bien mérité de la ville, que ses intérêts ne pourraient être remis en de plus dignes mains, et qu'elle lui doit l'honneur de la réélection.

DE DANGEREUX AMIS.—Une lettre écrite de Bayou Goula au *Times* et signée Créole, en faveur de la candidature de M. Penn, se termine ainsi :

" Autre chose, si Davidson B. Penn était choisi, le général Grant, le président, ne l'interaplanerait point du doigt contre lui."

L'écrivain sait ce qu'il dit.

Comment donc ! M. Penn serait le candidat préféré de Grant ! Il doit y avoir un motif pour cela, et quel qu'il soit, c'est là une affirmation qui n'encouragera pas les conservateurs à accepter ce candidat.

C'est un vrai pavé que *Créole* vient de lancer à la tête de M. Penn.

Un journal annonce que Tom Bynum, le chef du ring du pénitencier sous Warmoth, travaille avec ardeur en faveur de Penn. Voilà encore qui est loin d'être une recommandation.

Allons-nous apprendre également que Kellogg est aussi en faveur de cette candidature ? Qui sait ?

Nous croyons beaucoup M. Penn et nous reconnaissons que sa candidature soit présentée sous de parrains suspects. A côté des noms honorables et assez nombreux qui ont été apposés au bas de cette dresse que nous avons publiée, nous en avons vu d'autres qui nous font craindre que, derrière le rideau, il n'y ait une combinaison ou un ring qui ait fait mettre en avant cette candidature dans un but autre que le triomphe des conservateurs et la réforme.

Nous souhaitons que notre crainte ne soit pas fondée et nous comptons assez sur le patriotisme de M. Penn pour ne pas permettre que sa candidature serve à effectuer une division dans les rangs conservateurs si éventualité que nous préférons venant à se produire.

Louisiane.

Nous lisons dans le *Sucrier de la Louisiane* :

TEMPÊTE RÉCOLTES.—Après plusieurs semaines d'un temps fort sec qui menaçait de durer très longtemps, nous avons eu la semaine dernière d'abord des orages partiels ; puis vendredi une pluie assez générale, du moins fort étendue, qui a sûrement dépassé les limites des paroisses voisines du Bayou Teche, comme elle n'est pas tombée avec trop de force, que la terre était en parfait état et le temps calme, on peut en assurer sans peine tout le bien qu'elle a dû faire. Depuis deux semaines il nous a été donné de voir la plus grande partie des récoltes des paroisses Iberia, Lafayette et Vermillion, partout elles sont très avancées, les champs en parfait état, en un mot en meilleure condition qu'il est habituel de les voir à cette époque de l'année. Les nouvelles que nous recevons journellement des autres paroisses sont également bonnes, en ce qui a trait aux récoltes.

LE BRAND D'ABBEVILLE.—Samedi dernier, étant à Abbeville, nous fîmes visite au capt. H. E. King, l'une des parties dans cette horrible affaire, et nous avons été fort satisfait de voir qu'il n'avait été que légèrement blessé, bien que son adversaire ait fait quatre faits de son arme. Les balles étaient d'un si petit calibre, qu'elles n'ont fait que des égratignures ; une au travers de chaque oreille, une à la joue gauche, et la dernière au dessus de l'oreille droite. Il n'a que peu ou point souffert de ces quatre blessures, seulement une grande faiblesse occasionnée par la perte de sang. A peine pourra-t-on distinguer la trace des blessures.

Les détails de cette malheureuse affaire semblent indiquer que Schneider, qui a une réputation détestable, croyait que Mr King était sans armes, et se trouvant en présence, l'assaillit. Il était ivre. Le capt. King se défendit du mieux qu'il put, et après avoir essuyé quatre coups de feu, il sortit un pistolet Derringer et fit feu à son tour, blessant grièvement Schneider dans la poitrine. Ce dernier est jugé en pleine voie de guérison. Le capt. King dit que cette attaque n'avait aucune raison d'être, mais qu'il est convaincu qu'elle n'a eu lieu que parce que on pouvait d'avoir l'obliger à mettre en Cour certaines pratiques frauduleuses de Schneider, dans la vente de quelques terres saisies pour taxes.

DOUBLE MEURTRE. — Nous apprenons que, mercredi dernier, le nègre commandeur sur une des habitations de Mr. Zénor, à la pointe Lynch, essaya de faire partir un nègre qu'il avait précédemment renvoyé de l'habitation ; ce dernier refusant de partir, une querelle s'en suivit, pendant laquelle le commandeur tira sur le nègre et le tua sur le coup. Les autres nègres employés en réunirent immédiatement et, à leur tour, tuèrent le commandeur. Tout cela n'est passé pendant les heures de travail. (*St-Mary Herald*)

SAISE PAR UN CROCODILE.—Nous lisons dans la sentinelle de Thibodeux que, la semaine dernière, trois hommes faisant la chasse sont avec bien dans les environs du bayou Choupic, l'un d'eux fut saisi par un crocodile qui lui fit deux graves blessures : l'une au mollet et l'autre à la cuisse. Ses compagnons, qui heureusement étaient près, le délivrèrent. Il est fort rare que le crocodile attaque l'homme, excepté peut-être dans les endroits fort éloignés. Probablement le mâle de l'animal était proche, ce qui explique sa férocité non habituelle.

UNE CHANCE D'OBTENIR DES IMMIGRANTS. — Le gouverneur Kellogg a reçu la lettre suivante :

Chambers, 26 Renfield Street,
Glasgow, 27 juin 1876.

A Son Excellence, le gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Une compagnie très influente qui aura pour titre " British Imperial Registry and Immigration Company," se forme ici dans le but de faciliter le fonctionnement des marchés au travail, à l'intérieur et à l'étranger, en offrant un système de communication par lequel toutes les parties qui le désireront pourront avoir les informations les plus complètes et les plus sûres au sujet des débouchés pour l'émigration et le travail.

Le moment actuel est on ne peut plus opportun pour permettre aux populations de ce pays les avantages offerts par les divers pays, qui sollicitent l'attention des émigrants, attendu que le commerce est languissant et les marchés de l'intérieur encombrés.

Il n'est pas nécessaire de vous faire observer que ces informations sont de grand prix pour nous, le succès assuré pour les pays qui auront les renseignements les plus complets sur des renseignements différents, notamment de ceux qui se proposent d'adresser ce qui reste du travail à leur pays.

La ligne de la compagnie maritime Cunard, à Glasgow et à Liverpool, les ports de mer principaux de l'Ouest et du midi de l'Ecosse ; et de ces points il me sera facile de nommer d'autres villes et bourgs même importants de contrôler tout le pays pour la compagnie.

Il est très à désirer que les hommes et les rapports faits par la compagnie contiennent les informations les plus complètes concernant les capacités en travail et la perspective générale des pays nouvellement ouverts à l'émigration dans le monde entier ; on m'a donné pré de vous écrire pour savoir les avantages que l'Etat de la Louisiane peut offrir à ceux qui cherchent de l'emploi ou qui veulent émigrer. En attendant votre réponse et l'envoi des brochures que vous pourrez y joindre, je suis etc.

FRANK Y. HENDERSON.

Convention démocrate à Pont-Breaux.

Paroisse St-Martin, 9 juillet 1876.

Conformément à une convention d'un grand nombre des principaux citoyens de la Paroisse St. Martin, la convention démocrate a eu lieu, aujourd'hui, à Pont-Breaux, à l'effet de choisir cinq délégués à celle qui doit avoir lieu, à Bâton-Rouge, le 24 juillet 1876. Elle a été appelé à l'ordre par M. Robert Martin (de Pont-Breaux) qui a proposé pour la présidence, Mr Valery Thibodeaux ; pour la vice-présidence, MM. Trévil Thibodeaux, Trévil Guidry, Darcourt Dugas, Charles Guédinière Sr, Adolphe Duprès, Valery Ledoux, Charles Le Blanc et Balthazard Bérard. Ces nominations ont été approuvées et ratifiées à l'unanimité. Sur motion de M. Duprès, MM. Cyprien Melançon, Ulger Guilbeau et Martin Duprès ont été nommés secrétaires.

Sur motion de M. Robert Martin, le président a été autorisé à désigner un comité de neuf membres, le chargeant de choisir les cinq délégués qui représenteront la paroisse St. Martin à Bâton-Rouge et de rédiger des résolutions exprimant l'opinion de la convention. Le président a désigné MM. Arcade Patin, William B. Martin, Gabriel A. Fournet, James S. Robichand, Alexandre Thibodeaux, J. D. Babin, Cyprien Guidry, Martin Voorhies et Abatois Castille.

Le comité s'étant retiré pour délibérer, le colonel Alcibiade De Blanc a prononcé un discours sur les questions politiques du jour ; il s'est étendu sur la nécessité d'une union de tous les conservateurs, puis a présenté les résolutions suivantes, qui ont été adoptées avec une enthousiaste unanimité :

Il est résolu que les démocrates et les conservateurs de la paroisse St. Martin veulent avoir une élection préliminaire afin d'adopter, comme leurs candidats à toutes les places, locales, ceux des deux parties qui recevront une majorité des votes donnés à cette élection ;

Il est de plus résolu qu'en vue de la ratification des choix qui seront faits à Bâton-Rouge, le 24 du courant, les démocrates et les conservateurs de la paroisse St. Martin se réuniront à Pont-Breaux, le dimanche, 6 août prochain, et ceux qui appartiennent au parti démocrate-conservateur sont invités à assister à l'assemblée.

Le comité chargé de rédiger des résolutions et de présenter les noms des délégués à Bâton-Rouge, soumet à la convention les résolutions suivantes :

Il est résolu que le désignant SAMUEL J. TILDEN, le célèbre vainqueur des ténèbres de l'Est, et celle de THOMAS A. HENDRICKS, le premier homme d'Etat de l'Ouest, la convention de St-Louis a donné au monde une preuve incontestable de la sincérité que montre la démocratie nationale quand elle préconise et demande les administrations locales, la reprise des paiements en espèces et les réformes ; et à moins que les haines de sections, les préjugés, n'aient endurci les cœurs des citoyens du Nord, nous considérons la nomination de Tilden et de Hendricks comme équivalant à une élection en novembre prochain ;

Il est résolu que les principes qu'a proclamés la convention nationale démocrate seront nos guides dans la campagne politique actuelle ; que nous y conformant, nous saurons d'opinion que des démocrates d'une fidélité inébranlable, d'une pureté qui ne saurait être l'objet d'un doute, devraient seuls être appelés à remplir des fonctions ; que nous avons l'intention de ne décourter les candidatures qu'aux hommes qui nous offrent le plus de garanties ;

Il est résolu que l'union faisant la force, nous, démocrates de la paroisse St-Martin, repousserons toutes dissensions locales entre blancs et démocrates, tous différends entre sections, parceque le patriotisme les réprouve, parce qu'ils encouragent nos ennemis politiques ;

Il est résolu que sous une forme républicaine de gouvernement, le peuple est l'unique source du pouvoir et de la souveraineté ; que la volonté du peuple, exprimée par la majorité, est la seule loi, la seule autorité ; que le peuple qui a conséquemment, le droit de choisir ceux qui doivent être ses officiers et ses serviteurs.

Il est résolu que la population blanche, par la nature même des choses, constitue le parti démocrate de la paroisse St-Martin, et c'est à elle seule qu'appartient le droit de déclarer quels seront ses candidats ;

Il est résolu que MM. Gabriel A. Fournet, Cyprien Melançon, Ulger Guilbeau, Cyprien Guidry et B. Bérad représenteront la paroisse St-Martin à la convention démocrate conservatrice qui se réunira à Bâton Rouge le 24 du courant. Leurs instructions sont de voter comme un seul homme sur toutes les questions importantes ;

Il est résolu qu'ayant une confiance entière en la sagesse et le patriotisme de nos délégués, nous les laissons libres quant au choix des candidats. Ils sont autorisés à agir de concert avec les délégués des paroisses qui composent le troisième district législatif et le quatorzième district sénatorial, à l'effet de désigner des candidats aux postes de juge, d'avocat de district et de sénateur d'Etat ;

Il est résolu que le président de cette assemblée aura seul le droit de remplacer les délégués qui ne pourraient pas assister à la convention de Bâton-Rouge ;

Il est résolu que les secrétaires sont chargés de transmettre une copie de ce compte-rendu à l'*Abeille* et au *Democrat* de la Nouvelle Orléans, à la *Sentinelle* des Attakapas.

Le rapport du comité a été adopté à l'unanimité et la convention s'est ajournée au 8 août 1876.

VALERY THIBODEAUX, Président.
O. BROUSSARD, Jr.
M. DUCREST.
Secrétaires.

Les membres du Gymnase des Commis donnent aujourd'hui, samedi, à huit heures du soir, au No 107 rue St-Charles, un bénéfice aux professeurs Tebeault et Scott. Nos remerciements à ces derniers pour les cartes d'entrée qu'ils ont en l'attention de nous adresser.

GULF LODGE No 231.—Cette Loge, relevant de l'ordre indépendant de B'nai Brith, célèbre ce soir son deuxième anniversaire par un festival de nuit d'été dans le jardin de Carrollton. Il y aura deux orchestres, l'un sous la direction de B. Moses et l'autre sous celle de Charles Yanger. On dansera. Un grand feu d'artifices sera tiré par le professeur Joseph Perrquillet. En cas de mauvais temps le festival sera remis au samedi, 22 juillet. Il n'y aura que des invités ; nous remercions la Loge de nous avoir gracieusement rangé parmi ses derniers.

$100,000, gros lot.
$100,000, gros lot.
$100,000, gros lot.
$100,000, gros lot.
$100,000, gros lot, troisième tirage d'or Opéra. Samedi 29 juillet, 1876.
Un billet sur six doit gagner un lot.
3,560 lots s'élevant à $622,500 en or

Pas de renvoi
Pas de renvoi
Pas de renvoi

—Nous lisons dans le *Sport*, de Paris, du 19 avril 1876 :

On nous prie de reproduire la lettre suivante, qui vient d'être adressée à l'éditeur du *Bell's Life in London* :

Paris, 19 avril 1876.

Monsieur,

Mon attention vient d'être appelée sur les lignes suivantes, qui ont paru dans votre journal du samedi 22 mai 1876 :

" La goélette américaine *Enchantress* est en partance pour une croisière par les côtes de Norvège et elle a fixé (entre autres) les affaires de course au moment (sans) très-avantageux pour elle, plus que probablement."

Je demande la permission de répéter l'offre que j'ai faite dans vos colonnes (11 août 1874), qu'en cas où il serait agréable à un membre d'un Yacht-Club européen, possédant un yacht-goélette d'un tonnage égal ou inférieur à celui du Royal Thames Yacht-Club, de courir ou match avec *Enchantress* pour une coupe de cent guinées (2,500 fr.) suivant le pavillon de le Cercle de Défi de S. A. R. le Prince de Galles, et d'après les lois, les règlements et l'allonge de temps établie pour ladite course, je serais très heureux de courir un tel match au jour quelconque à partir du 15 août prochain.

La course devra avoir lieu le jour indiqué, sans avoir égard au temps et au vent ; courir ou payer.

Dans cette lettre je suis convaincu de ma sincérité.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur.

J. F. LOUBAT.

Le *Sport* dit, dans son numéro du 10 juin :

Nos lecteurs se souviendront de M. Loubat, du *New York Yacht Club*, qui a des projets pour une course de yacht-goélette. M. Bliss, qui a été le propriétaire de l'*Enchantress* n'a pas encore répondu à l'invitation d'un tonnage égal ou inférieur à celui du sien.

Nos lecteurs seront aussi surpris que nous, que M. Bliss, qu'on nous avait assuré n'a rien de cela.

TIRAGE

D'OR D'OR D'OR D'OR

30 juillet

Un demi-million en lots payable en or.

CHEW FOAN.—Voir l'annonce de D. E. Murphy & Son, concessionnaires.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Les troupes de Kentucky.

Les forces des Etats-Unis qui étaient stationnées à la Nouvelle-Orléans et qui doivent partir dimanche pour Mandeville où elles passeront l'été, se composent de deux compagnies du 19me régiment ayant un effectif d'environ 100 hommes, compris les deux fanfares du régiment. Le général de Trobriand, qui commande le 19me régiment, transporte lui-même son quartier général à Mandeville.

Les deux compagnies du même régiment, qui formaient la garnison des casernes Barracks, sont déjà installées pour l'été à Holly Springs.

Toutes autres compagnies de quelques régiments sont cantonnées sur divers points de la Louisiane, du Mississippi et de l'Arkansas qui forment le Département du Golfe.

L'autopsie de Gabriel Fous.

Mr J. Lombard, de la paroisse St. Bernard, a adressé une pétition à Président général George H. Beaughn pour demander l'autorisation de procéder à l'autopsie de Gabriel Fous, le jeune Français tué par Michel Abadie, le 25 juin dernier, cette formalité n'ayant pas été remplie par suite de la négligence et de l'ignorance de termes du coroner, Mr Gresh.

Mr George H. Beaughn étant empêché d'agir, à cause de l'injonction de la Cour Suprême, a référé la chose à Mr H. C. Dibble.

Accident sur le Lac Pontchartrain.

Avant-hier après-midi, plusieurs équipages des clubs de canotage de notre ville pratiquaient sur le lac Pontchartrain, en vue de la prochaine régate qui doit avoir lieu mardi.

Un orage étant survenu, plusieurs des bateaux ont été légèrement avariés, mais un d'eux, appartenant au club d'Orléans, s'est brisé complètement, et les hommes qui le montaient ont dû regagner la rive à la nage.

Tentative d'assassinat.

Dans la nuit de jeudi, Paul Rousseau qui est en puissance de femme a voulu briser ses chaînes d'une manière brutale, en coupant la gorge de sa tendre moitié. Le coupable habite une maison située à l'angle des rues St. Claude et Chartres, et la scène s'est passée dans la chambre conjugale.

Mme Rousseau a cru qu'il était de passer tranquillement la vie à trépas.

Après avoir reçu deux entailles assez profondes que son mari lui a infligées avec les mains, elle a pensé que le plus tôt que la police est intervenue, le mieux. Rousseau a été arrêté avant d'avoir pu mettre à exécution son criminel projet.

Voleurs mis en cage.

Hier matin, vers deux heures, l'agent McDonnell, du 1me district de police, a remarqué trois hommes qui, paraît-il, essayaient de s'introduire dans la grocerie de Mr E. Beuttlendarck, à l'angle de la rue Erieur et de l'Avenue Carondelet. Ces deux gaillards ont pris la fuite, et un coup de revolver n'a pas réussi à les arrêter.

Bagatelle sanglante.

Avant-hier après-midi, le pseudo-sénateur Mamlock et un politicien radical du septième ward, nommé Moore, ont eu une altercation dans un chantier de la rue Clairborne, et à l'angle de la rue Canal. Les deux hommes ont mis fond à terre et ont tiré leur revolver. Avant qu'ils aient pu se servir de leur arme, cependant, des tiers les ont séparés. Comme il n'y avait pas d'agent de police dans le voisinage, les deux belligérants en sont pas été arrêtés.

Décharge honorable.

John Bara, accusé par l'ingénieur en chef O'Connor d'avoir tué une femme alarme d'incendie, dans la nuit du 5 juin, a comparu hier matin devant le juge Adams et a été honorablement déchargé faute de preuves.

Le nombre des causes dans les Cours de District.

Nous empruntons au *Picayune* le résumé suivant des procès soumis dans les différentes Cours de District pendant le terme qui a duré du 1er novembre 1875 au 3 juillet 1876 :

Première Cour de District.—Il y a eu 1186 procès soumis et 1135 jugements rendus.

Seconde Cour de District.—Il y a eu 585 procès enregistrés et 146 ont été plaidés.

Troisième Cour de District.—Il y a eu 384 procès soumis. Le nombre de jugements rendus n'est pas connu.

Quatrième Cour de District.—Il y a eu 563 procès soumis et 400 jugements rendus.

Cinquième Cour de District.—Il y a eu 783 procès enregistrés et 400 décisions.

Sixième Cour de District.—Il y a eu 764 procès enlisés, dont 160 ont été plaidés.

Cour Supérieure Criminelle.—Il y a eu 764 procès soumis dont 500 ont été jugés.

Cour Supérieure Civile.—Il y a eu 374 procès soumis et jugés.

Les nombreux procès pour non-paiement de taxes.

Le Comité de Finance.

Le comité spécial de quatorze membres, nommé par le comité démocratique de paroisse pour régler les contestations qui ont surgi dans ce ward après de la ville, s'est décidé à ne rien régler du tout et a soumis de nouveau toute la question au Comité de paroisse.

Il y a eu séance hier soir, et le Comité, après des pourparlers, a décidé de maintenir le *statu quo* en attendant.

Club Auxiliaire Démocratique du 6ème Ward.

Les membres du Premier Club Auxiliaire Démocratique du 6ème Ward se sont réunis en grand nombre hier soir, à leur quartier-général, rue des Remparts, près Toulouse.

Il a été convenu que les nous délégués que le 6ème ward doit envoyer à la Convention de Bâton-Rouge, le Premier club auxiliaire en choisirait six et laisserait le choix des plus autres aux "Hancock Guards."

Voici les noms de ceux que le club a désignés.

H. J. RIVET,
ANDRÉ ROMAN,
F. H. DOUBY,
J. H. TRÉNTEN,
GUILLOTTE,
CHAS. DE LASSUS.

Ces noms seront soumis aux votants du 6ème ward, à l'élection qui sera tenue dans tous les wards de la ville, jeudi, le 20 de ce mois.

Le Club des Hancock Guards n'a pas encore désigné les cinq délégués qui leur ont été accordés.

Club auxiliaire Washington du 6ème ward.

A une assemblée des membres du club auxiliaire Washington du 6ème ward, qui a eu lieu hier soir, au nouveau vivoir de Bourgogne Esplanade et Broad, il a été décidé que l'on procéderait immédiatement à une réorganisation. Une constitution a été adoptée ainsi que des règlements, et vingt-quatre-deux vétérans se sont fait inscrire comme membres du club.

L'assemblée a été harangué par Mr. A. A. Kerr et Chas. Lemon.

L'élection pour les Délégués à la Convention d'Etat.

Voici l'avis officiel du Comité de paroisse relativement à l'élection des délégués chargés de représenter la paroisse d'Orléans à la Convention d'Etat de Bâton-Rouge :

Quartier-général du Comité démocratique de paroisse, 12 juillet 1876.

Conformément aux instructions du Comité Exécutif d'Etat, une élection pour des délégués à la Convention d'Etat qui doit se réunir à Bâton-Rouge, le 24 du courant, aura lieu, sous peine, dans les limites des différents districts de wards, JEUDI, le 20 juillet 1876, de neuf heures du matin à huit heures du soir.

Voici le nombre de représentants de chaque ward :

1er ward	16	[illegible]
2ème ward	16	[illegible]
3ème ward	16	[illegible]
4ème ward	16	[illegible]
5ème ward	16	[illegible]
6ème ward	16	[illegible]
7ème ward	16	[illegible]
8ème ward	16	[illegible]
9ème ward	16	[illegible]
10ème ward	16	[illegible]
11ème ward	16	[illegible]
12ème ward	16	[illegible]
13ème ward	16	[illegible]
14ème ward	16	[illegible]
15ème ward	16	[illegible]
16ème ward	16	[illegible]
17ème ward	16	[illegible]
18ème ward	16	[illegible]

Le comité [illegible]

[illegible]

TEMPÉRATURE, 14 Juillet 1876.
Thermomètre de G. Dufour, opticien.

6 h du matin	[illegible]
Midi	[illegible]
3 h P. M.	[illegible]
6 h P. M.	[illegible]

(Communiqué.)

Aux Planteurs de Bagasse.

L'industrie sucrière, qui est la plus importante source de la prospérité de la Louisiane, est de nos jours devenue une industrie nulle pendant. Les causes de ce résultat sont nombreuses et variées ; mais, parmi toutes, il en est une qui, depuis dix ans, a été la plus dommageable à la prospérité de notre pays : c'est l'ignorance à introduire dans notre système d'exploitation, tels changements, modifications et perfectionnements qui puissent donner des résultats un peu plus satisfaisants que ceux qui, depuis dix ans, n'ont abouti qu'à la ruine de nombre de nos planteurs.

Mais, il faut le reconnaître, il est quelques défauts. D'abord, les [illegible] Hélène ne sont à la hauteur que d'un petit nombre de bouteilles. Ensuite, les [illegible] pédants qui les ont adoptés, [illegible] ne sont pas [illegible] avec un [illegible] et [illegible] ce dit, que le jus ne [illegible] pas la [illegible] [illegible].

Cependant, des [illegible] [illegible] qui, dit-on, sont supérieures [illegible] et [illegible] [illegible] [illegible]